



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Recommandations des IA-IPR pour l'évaluation au contrôle continu du DNB série collège

février 2014

Sommaire

Introduction.....	4
Le contrôle continu - principes généraux.....	6
Le contrôle continu en Arts Plastiques	7
Le contrôle continu en Education Musicale	9
Le contrôle continu en Education Physique et Sportive	11
Le contrôle continu en Français	13
L'évaluation en Histoire des Arts.....	16
L'évaluation en Histoire Géographie Education civique	17
Le contrôle continu en Langue Vivante étrangère	18
Le contrôle continu en Mathématiques.....	20
Le contrôle continu en Physique-Chimie.....	23
Le contrôle continu en Sciences de la Vie et de la Terre.....	25
Le contrôle continu en Technologie	28

INTRODUCTION

Le contrôle continu intervient pour 58% dans la moyenne de chaque élève au DNB. Dans chaque discipline, les règles du calcul de la note de contrôle continu sont précisées par la note de service 2012-029 reproduite plus bas.

Il apparaît que les pratiques de notation sont variables d'un établissement à l'autre, voire à l'intérieur du même établissement. Notamment, l'organisation d'épreuves communes, la prise en compte d'évaluations orales sont l'objet d'une grande variété de pratiques.

L'équité de traitement des élèves au regard de l'examen peut être compromise par une trop grande variété des pratiques et modes d'évaluation. L'objectif est ici de promouvoir une égalité des résultats au sein des différents territoires, égalité constitutive de celle des chances dont l'enjeu majeur est d'atténuer certaines formes de déterminismes qui entachent les choix de parcours des élèves. Les inspecteurs pédagogiques régionaux ont donc souhaité produire ce document de façon à promouvoir une plus grande harmonisation des pratiques autour d'objectifs communs pour tout ce qui concerne les modalités d'évaluation dans le cadre du contrôle continu.

Les différentes recommandations figurant dans ce document doivent être lues et entendues comme des conseils, chaque professeur restant libre de ses choix pédagogiques en tenant compte des enjeux et objectifs liés à la refondation de l'école, et à sa déclinaison aux différents échelons du système éducatif, le projet d'établissement et le contrat objectifs définissant le cadre local de référence.

En outre, si ce document a été construit par discipline, il importe de promouvoir toutes les démarches pluridisciplinaires requises pour donner du sens à la validation des compétences du palier 3 et asseoir l'égale importance de la maîtrise par les élèves de connaissances et de compétences qui seront exigées non pas seulement dans leur parcours scolaire à venir, mais aussi dans leur accès au plein exercice de leur citoyenneté.

LE TEXTE DE REFERENCE

Le texte de référence est la note de service n° 2012-029 du 24-2-2012 concernant les modalités d'attribution du diplôme.

Concernant le contrôle continu, ce texte indique :

Pour les élèves des classes de troisième des établissements publics et privés sous contrat, les résultats acquis en classe de troisième sont pris en compte dans les conditions suivantes.

1. Élaboration des notes de contrôle continu obtenues en cours de formation

Les professeurs établissent une note à partir :

- de contrôles ponctuels ;
- d'un ou de plusieurs bilans effectués, pour l'ensemble des classes concernées, sur des sujets identiques et dans des disciplines choisies par l'établissement ; les modalités d'organisation sont définies dans le cadre du projet d'établissement et adoptées en conseil d'administration.

Une attention particulière doit être portée à l'évaluation de l'oral, qu'il convient d'effectuer, dans toutes les disciplines, dans toute la mesure du possible. En français et en langues vivantes, la note trimestrielle doit obligatoirement inclure une évaluation de l'expression orale. Cette évaluation prend en compte les divers types de prise de parole des élèves.

Dans les disciplines scientifiques et en technologie, cette note inclut, dans la mesure du possible, une évaluation des activités expérimentales.

2. Harmonisation des évaluations

Pour la prise en compte des résultats de l'année scolaire, les chefs d'établissement invitent les équipes pédagogiques à rechercher l'harmonisation des évaluations par discipline mais aussi à assurer une concertation entre les disciplines.

3. Établissement du livret personnel de compétences et des fiches scolaires pour le diplôme national du brevet

a) Renseignement du livret personnel de compétences

En troisième, lors du conseil de classe du troisième trimestre, le chef d'établissement valide ou non la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences selon les modalités définies par la [note de service n° 2010-087 du 18 juin 2010](#) publiée au B.O.EN du 8 juillet 2010. Il en porte attestation sur le livret personnel de compétences.

b) Enregistrement des résultats de la classe de troisième

Pour chaque discipline prise en compte au titre des résultats de l'année scolaire, tous les élèves se voient attribuer, en fin de classe de troisième, une note, de 0 à 20, qui résulte généralement des moyennes trimestrielles communiquées aux familles.

Chaque note est accompagnée d'une appréciation correspondant à la synthèse des observations portées trimestriellement sur l'élève par les professeurs et précisant l'évolution de ses résultats au cours de l'année.

Chaque note annuelle, arrondie au demi-point supérieur, est affectée du coefficient défini par l'arrêté du 18 août 1999 modifié.

Le contrôle continu au DNB est issu d'une progression de l'évaluation de la 6^{ème} à la 3^{ème}. L'évaluation est formative tout au long du collège, des remédiations sont organisées en ce sens pour favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves.

L'évaluation doit être comprise de l'élève. Les productions des élèves sont évaluées en fonction de critères connus de l'élève et de sa famille en amont, dans un souci de transparence et de responsabilisation de l'élève.

L'évaluation valorise les réussites et encourage les progrès.

Les élèves sont informés dès la première séance des compétences qu'ils devront à chaque fois mobiliser et développer. Il revient à chaque professeur la responsabilité de trouver la bonne correspondance entre les compétences évaluées et leur traduction en notes chiffrées sur les bulletins.

On ne peut évaluer une capacité ou une connaissance que si elles ont été réellement travaillées en classe.

Dès la sixième, les élèves doivent être confrontés à des tâches complexes, pas nécessairement compliquées, pour leur permettre de travailler leurs compétences.

L'évaluation continue de l'acquisition des compétences tout au long du collège, dont la traduction peut être le renseignement d'un livret de compétences, est à distinguer d'une validation finale des compétences du socle commun.

Evaluer l'oral durant le cours reste complexe, en particulier pour ce qui est de la participation. Il reste important d'inviter les élèves à développer à l'oral leurs arguments dans une prise de parole un peu plus longue, ce qui contribue à les entraîner à l'écrit à poser leur jugement. Il convient de valoriser tout particulièrement les élèves qui sont en interaction avec les autres.

Texte de référence :

Programme de l'enseignement des arts plastiques en collège, Bulletin Officiel n°6 du 28 août 2008

De la sixième à la troisième, la pratique exploratoire est au cœur de l'enseignement des arts plastiques, comme levier vers l'appétence pour la culture artistique et les démarches des artistes.

La finalité de l'enseignement des arts plastiques est d'amener l'élève à passer progressivement d'une attitude de réponse à un sujet par une réalisation plastique à une compréhension des notions engagées et, ultime étape, à la prise d'initiative : ambition du projet, appétence pour les œuvres d'art et la création contemporaine, travail plastique autonome dans et hors la classe.

A cet effet, l'évaluation doit être comprise de l'élève. Elle valorise les réussites et encourage les progrès. Elle s'appuie sur les compétences pratiques, culturelles, méthodologiques et comportementales qui s'inscrivent dans un cadre plus large, en complémentarité des autres disciplines. Ainsi, l'élève développe des compétences orales lorsqu'il présente sa démarche, exprime un jugement esthétique, argumente au sein d'un débat.

- **Au sein de la séquence, l'évaluation, au-delà de la production, s'appuie sur les choix opérés par l'élève durant la réalisation.** « *Durant l'effectuation, c'est la trajectoire de recherche qui est l'objet de toute l'attention du professeur. (...) Evaluer ici, c'est soupeser la démarche de chaque élève, l'accompagner dans ses choix aux paliers de décision, choisir d'intervenir ou non, pour aider, certes, mais aussi pour faire émerger sans relâche l'enseignant.* » (Bernard-André Gaillot, *Arts plastiques : éléments d'une didactique critique*). Le professeur se dote de moyens d'observation : projet de l'élève sous forme de croquis, croquis ou photographies des productions en cours de travail annotés par l'élève, explication orale ou écrite de la démarche, phase de pratique exploratoire... La production sera évaluée en fonction de critères connus de l'élève.
- **La culture artistique, nécessairement articulée à la pratique, est évaluée au sein du projet mené par l'élève.** L'enseignant valorise la prise de parole (en collectif ou par groupes). Il peut également se doter de moyens d'observation plus individuels (réalisation de croquis d'observation lors de la présentation d'une œuvre, écriture d'un court texte réinvestissant un vocabulaire précis...). Néanmoins, le temps consacré à ces exercices sera réduit, au profit de la pratique exploratoire et de la prise de parole. Il s'agit de mettre l'élève en situation de chercheur.
- **Afin de mieux situer le développement des compétences, toujours au sein du projet de l'élève et sans détacher les évaluations du projet d'enseignement,** le professeur peut mettre en place de courtes évaluations ciblées dans des domaines définis : pratique plastique permettant de repérer certains apprentissages techniques, recherche plastique situant la capacité de l'élève à explorer différentes pistes de réponses, choix d'une œuvre parmi un panel en précisant les raisons de ce choix... Une présentation synthétique des compétences développées dans l'enseignement des arts plastiques permet à l'élève de se situer au cours de l'année et au professeur d'affiner son évaluation.

- Afin de préciser l'engagement de l'élève vers une compréhension des enjeux artistiques, le professeur veille à prêter attention au changement de posture de l'élève. Il s'agit de valoriser et d'encourager le goût pour la démarche d'exploration, pour la pratique plastique, pour le regard poétique, sensible, artistique sur l'environnement, pour les questionnements sur l'art et les œuvres artistiques ... La réalisation d'un projet plastique mené de manière plus autonome, une recherche d'images ou d'œuvres de référence en lien avec un sujet de pratique plastique peuvent valoriser ces changements de posture. Ces propositions sont, là encore, à intégrer dans un projet d'enseignement, permettant aux élèves de s'engager progressivement dans une démarche personnelle

Elaboration des notes de contrôle continu en troisième : Au cours d'un trimestre, chaque élève peut obtenir deux ou trois notes qui sont issues prioritairement de l'ensemble des évaluations intégrées au sein du dispositif de cours, parmi la diversité des propositions développées ci-dessus. Le professeur veille à ne pas utiliser la notation comme outil de sanction mais à valoriser les réussites et l'engagement des élèves. Dans les bulletins scolaires, il fait mention des axes de réussite en relation avec les compétences des programmes.

Sophie RENAUDIN, IA-IPR d'Arts Plastiques

Pour poursuivre la réflexion, deux dossiers accessibles sur le site disciplinaire de l'académie :

Approche par compétences en arts plastiques, réalisé par les *Groupes Ressource* des académies de Poitiers et de Nouvelle Calédonie.

L'approche par compétences en arts plastiques, Bernard-André Gaillot, maître de conférences honoraire en didactique des arts plastiques, Université d'Aix-Marseille, intervention à Marseille le 18 mars 2009

L'éducation musicale en collège s'appuie uniquement sur l'enseignement par compétences, ceci de la 6ème à la 3ème.

Les modes d'évaluation sont donc identiques pour tous les niveaux, y compris la notation chiffrée du contrôle continu en 3ème, avec les mêmes exigences mais progressivement plus complexes du début à la fin de la scolarité en collège.

Chaque séquence est élaborée à partir de plusieurs domaines de compétences choisis par le professeur en fonction d'un diagnostic réalisé en amont et d'un objectif général (voir programme).

Les 7 domaines de compétences sont :

- voix et geste
- style
- temps et rythme
- successif/simultané
- dynamique
- forme
- timbre et espace.

Dans toutes les séquences de la 6ème à la 3ème, les domaines voix et geste et style sont obligatoirement mobilisés.

Le professeur choisit en complément pour chaque séquence deux autres domaines parmi les 5 restant. Il détaille ensuite les compétences qui seront mobilisées par les élèves dans chacun de ces domaines et construit son parcours d'enseignement en fonction de l'objectif général et des compétences choisis.

De 4 à 6 séquences son ainsi proposées aux élèves durant une année scolaire.

Les élèves sont informés dès la première séance des compétences qu'ils devront à chaque fois mobiliser et développer.

Certaines compétences concernent uniquement l'enseignement musical, d'autres sont en lien avec le socle commun. Cette différenciation est également communiquée aux élèves.

Les activités proposées en éducation musicale sont essentiellement orales. Une trace écrite ainsi qu'une documentation complémentaire multimédia sont fournies aux élèves sur l'ENT.

L'évaluation des compétences ciblées s'effectue donc essentiellement à l'oral.

Les situations d'évaluation peuvent se présenter sous une forme collective (en tutti), en groupes ou individuelle (en solo). Pour une évaluation dosée, il est important de croiser pour tous les élèves ces différentes situations.

De courts exercices de recherche écrite peuvent être demandés mais seront à encadrer en dehors des séances, avec des échanges numériques, ou en cours, lors de mises en situation différenciées.

Il convient d'éviter les pratiques suivantes :

- un devoir écrit en classe ou à la maison construit sur une somme de connaissances ou sur un commentaire d'écoute,

- un travail totalement homogène pour lequel tous les élèves sont évalués sur un même geste musical (à l'opposé d'une prestation orchestrale dans laquelle les gestes des instrumentistes sont différents),
- des élèves que l'on oblige à chanter seuls alors qu'ils y sont réticents (à contrario, certains élèves demandent à interpréter des solos et doivent être dans ce cas encouragés).

Il revient à chaque professeur la responsabilité de trouver la bonne correspondance entre les compétences évaluées et leur traduction en notes chiffrées sur les bulletins.

Une séquence d'éducation musicale dure environ 6 séances (6 semaines).

En sachant qu'un trimestre comprend une, une et demi ou deux séquences d'éducation musicale, cette transformation peut se faire aisément avec la procédure suivante :

- une première note sur 20 à mi-parcours de la séquence traduisant les réalisations des élèves sur une partie des compétences mobilisées, note qui ne comptera pas dans la moyenne (coefficient 0)
- une deuxième note sur 20 à la fin de la séquence qui comptera dans la moyenne et qui traduira les résultats des élèves à partir cette fois-ci de toutes les compétences mobilisées.

Cette pratique incite les professeurs à souligner avec les élèves les points d'amélioration possibles à mi-parcours. La note finale prend donc en compte leurs progrès durant tout le trimestre.

Les bulletins compteront au maximum 5 à 6 notes dans l'année scolaire.

Il pourra y avoir dans un bulletin trimestriel :

- deux notes sur 20 (deux séquences entières)
- une note sur 20 (une séquence ou une séquence et demi)
- les notes coefficientées 0 qui seront toutes apparentes mais non comptabilisées.

Les appréciations inscrites dans le bulletin s'appuient sur les compétences sollicitées.

La note du contrôle continu de 3ème en éducation musicale correspond à la moyenne des trois trimestres.

Dominique TERRY, IA-IPR d'Education Musicale et chant choral

LE CONTROLE CONTINU EN EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Si l'EPS s'inscrit dans les disciplines évaluées en contrôle continu, la note d'EPS au DNB s'appuie sur un CCF dont le cadrage est NATIONAL :

RAPPEL DES TEXTES :

- **Le BO spécial N°5 du 19 juillet 2012 et la note de service n° 2012-096 du 22-6-2012**, complétée par l'annexe « référentiel national d'évaluation » sur les modalités d'évaluation en éducation physique et sportive au titre du diplôme national du brevet (DNB) à partir de la session 2013,
- **La circulaire académique** du 12 septembre 2012 relative aux modalités d'évaluation en EPS au DNB,
- **Le mémento du DNB** session 2014

Ces textes concernent les deux séries du DNB.

LES PRINCIPES A RESPECTER :

- **La note prise en compte en EPS au DNB se distingue de la moyenne arithmétique des 3 notes trimestrielles d'EPS ;**
- **3 notes, obtenues sur l'année de 3^{ème}, dans 3 APSA de 3 Compétences propres (CP) différentes, composent la note du DNB ;**
- **L'évaluation des CP et APSA retenues pour le calcul de la note au DNB est définie par les référentiels nationaux et académiques ;**
- Pour cette évaluation certificative, **le niveau 2 (N2) de compétence attendue est le niveau d'exigence fixé ;**
- L'organisation pédagogique mise en place doit respecter **le principe « un professeur/ une classe »** sur l'ensemble de l'année scolaire ;
- **La programmation des classes de 3^{ème} d'un même établissement scolaire est définie collectivement par l'équipe des enseignants d'EPS dans le respect d'un cursus de formation des élèves de 6^{ème} à la 3^{ème} qui répond aux exigences des programmes d'EPS de 2008 (atteinte du N2 dans 8 APSA représentatives des 8 groupements et des 4CP) ;**
- Ainsi, toutes les APSA (nationales ou académiques) programmées en classe de 3^{ème} ont déjà fait **l'objet d'un cycle d'apprentissage d'une durée fixée à 10h de pratique effective minimum** permettant aux élèves d'avoir atteint un 1^{er} niveau de compétence attendue (N1)
- Les APSA de la liste académique sont certificatives dans la limite d'une activité par protocole.
- Une APSA d'établissement ne peut pas être support d'une évaluation certificative pour le DNB.

POINTS DE VIGILANCE ET RECOMMANDATIONS

Le mémento DNB, envoyé à tous les chefs d'établissement, disponible sur PIAL et sur le site EPS, présente une analyse complète des résultats de la session 2013.

L'ECART MOYENNES FILLES / GARÇONS :

Un écart significatif et constant existe entre les moyennes des filles et les moyennes des garçons.

Points de vigilance	Etre attentif lors de la construction de l'épreuve à mobiliser certaines adaptations dans le respect des principes d'élaboration, afin de permettre aux filles de s'exprimer au mieux de leurs capacités ! Une réflexion d'équipe peut également porter sur le choix des APSA supports dans la programmation au regard des écarts de moyennes dans certaines activités.
----------------------------	---

LE TAUX D'INAPTITUDES MEDICALES TOTALES :

Le taux d'élèves relevant d'une inaptitude médicale totale est supérieur pour les filles.

Il semblerait y avoir un lien étroit entre l'APSA support et le taux d'inaptes chez les filles comme chez les garçons, bien que de façon moins marquée chez ces derniers.

Points de vigilance	Il semble important pour tenter de réduire ces taux d'inaptitude, de faire un bilan par établissement pour identifier les différents types d'inaptitudes, et les moyens à mettre en œuvre pour y remédier.
----------------------------	--

L'OFFRE DES APSA SUPPORTS D'EVALUATION

Il se dégage très clairement des APSA « phares » : le demi-fond, l'acrosport et le badminton.

Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none">• Envisager l'offre de formation en croisant les dimensions « organisationnelles et humaines » (prise en compte des caractéristiques de la population scolaire).• Veiller à équilibrer les offres de formation au regard des exigences du programme collège.
----------------------------	---

CONCLUSION :

Le cadrage national mis en place depuis l'an dernier a permis une harmonisation en amont impulsant une réflexion didactique et pédagogique collective afin de partager la compréhension des critères d'évaluation du niveau de compétence attendue.

Ce cadrage laisse néanmoins aux équipes d'enseignants EPS des marges de manœuvre afin d'adapter les épreuves à des contextes d'enseignement ou des publics particuliers. De même des aménagements de la certification sont à prévoir pour des élèves présentant des inaptitudes ou en situation de handicap.

Annik AMADEUF et Régine JEANDROT, IA-IPR d'Education Physique et Sportive

LE CONTROLE CONTINU EN FRANÇAIS

Les évaluations portent sur la maîtrise des connaissances relatives aux domaines de la littérature et de la langue, la capacité à rédiger à l'écrit ou à l'oral un énoncé en fonction d'une consigne donnée et d'une situation d'énonciation attendue, la capacité à passer du mot à la phrase et de la phrase au texte, enfin les qualités d'imagination ou d'imitation.

Tout travail demandé dans le cadre d'une évaluation doit avoir fait l'objet d'une **préparation préalable** à travers des textes étudiés ou des exercices d'entraînement qui favorisent le réinvestissement des apprentissages en cours d'acquisition.

Une réelle prise en compte de la diversité des élèves passe par l'évaluation de leurs acquis grâce à des travaux variés, motivants, progressifs et ayant pour objectif de rendre les élèves autonomes. Il revient au professeur de créer les conditions d'un travail régulier et, dans notre discipline aussi, de veiller à assurer la mémorisation de tout ou partie des synthèses ou des bilans rédigés durant les cours et les leçons, selon des indications précises.

EVALUER LA LECTURE

Le contrôle vise à vérifier la compréhension du sens du texte par l'élève. Il se présente souvent sous la forme de questions portant sur un extrait qui peut être de longueur variable. Conformément à ce qui est attendu en 3ème dans l'épreuve du DNB, les questions doivent permettre à l'élève de s'engager personnellement et d'exprimer un point de vue, même très modeste en sixième. Ce sont les lectures analytiques réalisées en classe qui l'y préparent progressivement (cf. Compétence 1: l'élève manifeste « *par des moyens divers sa compréhension de textes variés* »).

Tout devoir doit davantage être programmé en fonction des objectifs à atteindre que pour « couronner » le travail de toute unité d'enseignement. Ainsi, le devoir dit « de fin de séquence » n'est-il pas une obligation. L'enseignant peut fixer l'évaluation à tout moment en fonction des apprentissages qu'il veut vérifier, ce qui donne tout son sens au principe de progression. Les devoirs trop composites sont à éviter dans la mesure où leurs objectifs sont difficilement perceptibles par les élèves. Un questionnaire ne peut en aucun cas se substituer à une rédaction qui est une réponse apportée à une consigne complexe.

Concernant les lectures cursives, le principe premier est de donner le goût de lire aux élèves. Par conséquent, il est préférable de renoncer à la sanction ou à la récompense qu'apporterait une note. Le travail de lecture peut être valorisé de bien des manières en donnant la parole aux élèves. Si une bonification est estimée nécessaire, le professeur met en place des modalités qui évitent d'accentuer les inégalités de départ. Savoir lire seul en dehors de la classe renvoie à la compétence 7 : « *être autonome dans son travail : savoir l'organiser, le planifier, l'anticiper, rechercher et sélectionner des informations utiles* ».

De la même façon, l'évaluation des classeurs ou des cahiers permet de valider l'autonomie de l'élève.

Le contrôle de connaissances vise à vérifier la bonne compréhension et la mémorisation de notions littéraires et d'œuvres (cf. Compétence 5 : *Avoir des connaissances et de repères relevant de la culture littéraire*) ainsi que la capacité de l'élève à établir des liens entre les œuvres littéraires et artistiques (cf. Compétence 5 : *Avoir des connaissances et de repères relevant de la culture artistique et faire preuve de sensibilité, d'esprit critique et de curiosité, en comprenant les enjeux esthétiques et humains d'un texte littéraire et/ou d'une œuvre artistique.*)

L'organisation d'un devoir de contrôle, mise en place selon une progression dans la difficulté, devrait permettre à tout élève de réussir au moins les premières questions et d'approcher la moyenne. Ainsi le devoir pourrait-il comporter cinq degrés :

- une question de **restitution de cours** sur une notion littéraire (genre, forme du texte ...) étudiée en classe et ayant donné lieu à une trace écrite, clairement signalée comme devant être apprise.
- une ou deux questions de compréhension sur un extrait de texte **déjà étudié en classe** où l'élève peut rendre compte de son degré de lecture et de son apprentissage : il lui sera proposé d'exprimer son point de vue personnel, voire son interprétation d'un aspect essentiel du texte, comme pour le nouveau DNB.
- des questions de compréhension sur un extrait de texte **inconnu de l'élève** mais d'un même niveau de difficulté. Il peut appartenir au même genre ou au même auteur, ou émaner d'un auteur différent mais appartenant à un même genre, ce qui permet à l'élève de réinvestir ses connaissances.
- des **questions ouvertes** invitant l'élève à exprimer son jugement, à proposer une interprétation à partir des citations retenues sur lesquelles il prend appui, sans que l'auteur ne lui soit particulièrement connu, comme lors de l'examen final en 3ème.
- des questions permettant de **faire le lien** avec d'autres œuvres lues auparavant, en classe ou de manière cursive, qui entrent en résonance avec l'histoire des Arts. La lecture cursive trouverait ici une place de choix.

Il est également envisageable de combiner une partie de ces degrés pendant toute la séquence en gardant à l'esprit que tout élève ayant appris son cours et ayant été attentif en classe, doit pouvoir répondre au moins à la moitié des questions.

EVALUER L'ECRITURE

Le préambule des programmes de 2008 fixe la **rédaction d'un devoir abouti** au moins toutes les trois semaines, selon quatre exigences principales qui servent également de critères d'évaluation : la correction de l'expression, la cohérence de la composition, le respect des consignes, la richesse et la sensibilité de l'invention. Tout devoir abouti aura été préparé en amont par une pratique d'écriture, considérée comme un entraînement, dans une véritable séance d'enseignement à l'écriture. Tout travail évalué se conçoit en lien avec des textes d'auteurs qui auront été abordés au cours des séances de lecture de la séquence et/ou d'une séquence antérieure.

Les programmes fixent également pour chaque niveau d'enseignement un objectif de longueur, ainsi que les types de textes devant être prioritairement pratiqués (narration, description, etc.). Le travail attendu ne peut se réduire à la simple reproduction d'un type de textes ou d'un genre ni être encadré par des consignes qui se présentent comme des contraintes d'écriture fortes, très éloignées d'une expression de l'élève. Avoir étudié des fables par exemple n'induit aucunement la compétence d'en écrire.

LA CORRECTION DE L'EXPRESSION : LA LANGUE

La langue est au service de la lecture (« *utiliser ses capacités de raisonnement, ses connaissances sur la langue, savoir faire appel à des outils appropriés pour lire* ») mais aussi de l'écriture. Pour le socle, est évaluée la capacité à « *écrire lisiblement un texte, spontanément ou sous la dictée, en respectant l'orthographe et la grammaire* ». Une dictée par séquence au moins reste nécessaire pour entraîner les élèves mais les formes de dictées peuvent varier et ménager

une progression dans le niveau de difficulté, celle-ci ne pouvant se déterminer sans un diagnostic préalable.

L'orthographe n'est pas seulement évaluée à travers la dictée : l'apprentissage des leçons, des règles, des conjugaisons, du vocabulaire étant indispensable pour progresser, leur mémorisation doit être contrôlée à intervalles très réguliers. Les exercices ont pour finalité d'entraîner les élèves, de les rassurer mais aussi de leur permettre de gagner en autonomie.

Un devoir de langue bien construit proposera aux élèves des exercices de difficulté graduée et croissante tout en prenant en compte la diversité du degré de maîtrise de la langue française par les élèves. Il pourrait comporter :

- des **exercices simples, dits d'application**, de la règle vue, **dans un contexte identique** pour vérifier si la notion est stabilisée et à destination du plus grand nombre d'élèves
- **des exercices d'application dans un contexte différent et élargi** dont la difficulté peut être surmontée
- **des exercices de transfert qui permettront d'évaluer le savoir-faire en autonomie** : ce sont souvent des exercices d'écriture à consignes très précises et conçus pour faciliter la mobilisation de compétences spécifiques.

EVALUER L'ORAL

Evaluer l'oral durant le cours reste complexe, en particulier pour ce qui est de la participation. Encore faut-il distinguer la participation brève mais efficace qui fait progresser le cours, des prises de parole peu pertinentes. Il reste important d'inviter les élèves à développer à l'oral leurs arguments dans une prise de parole un peu plus longue, ce qui contribue à les entraîner à l'écrit à poser leur jugement et à prendre appui sur des citations. Il convient de valoriser tout particulièrement les élèves qui sont en interaction avec les autres.

La pratique régulière de la récitation de textes poétiques ou en prose, la restitution en début d'heure de notions précédemment vues, le récapitulatif demandé en fin de séance, sont autant d'activités qui peuvent donner lieu à une évaluation. Mais, si l'oral n'est pas nécessairement noté, quand il l'est, la note doit être élaborée en fonction d'objectifs à atteindre.

LES DEVOIRS COMMUNS OU BREVETS BLANCS

Les devoirs communs en français sont l'occasion d'effectuer des révisions partielles et ont pour objectif d'apprendre à l'élève à réaliser les épreuves dans leur enchaînement complet (Questions, dictée, rédaction) pour mieux gérer le temps le jour du premier examen écrit.

Il faudrait veiller tout particulièrement à ce que les épreuves proposées en français soient allégées en fonction de la date de la passation. Un brevet blanc passé en janvier ne peut présenter les mêmes difficultés qu'un brevet blanc au mois d'avril ou mai. Cela reviendrait à considérer que l'élève a acquis toutes les compétences requises avant la fin de l'année scolaire. Un tel devoir est souvent noté comme à l'examen sur 40 points. Il n'est pas utile d'y adjoindre d'autres coefficients. Il vaut comme un devoir réalisé en classe. Il revient à l'équipe de s'entendre sur la manière de calculer les moyennes trimestrielles qui fournissent la note du contrôle continu en prenant en compte que, lors de tout examen, l'instauration du contrôle continu vise à rendre moins aléatoire la seule note finale et doit *in fine* faciliter l'accès au diplôme.

Marie-Laurence KIEFFER, Eliane PEDON, Anne ROSSINI, Véronique ZAERCHER-KECK, IA-IPR de Lettres

Textes de référence :

Organisation de l'enseignement d'histoire des arts, Bulletin Officiel n°32 du 28 août 2008

Diplôme National du Brevet, évaluation de l'histoire des arts, Bulletin Officiel n° 41 du 10 novembre 2011

Il n'y a pas de contrôle continu en histoire des arts. Pour l'obtention du Diplôme national du brevet (DNB), seule compte la note de l'épreuve orale finale. L'épreuve est organisée sous l'autorité du chef d'établissement et l'évaluation peut prendre appui sur la grille indicative disponible dans l'annexe de la circulaire parue au B.O. n°41 du 10 novembre 2011.

Au collège, l'enseignement histoire des arts s'organise de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Il est fondé sur une approche pluridisciplinaire et transversale. Il s'appuie sur les entrées thématiques du texte d'organisation.

Concernant l'évaluation, il convient de rappeler les éléments précisés dans la note académique du 11 juin 2012 : s'il est possible de faire figurer dans les bulletins une rubrique Histoire des arts et une note, cette note n'est pas prise en compte dans le contrôle continu en troisième et ne peut pas se substituer à l'examen final d'histoire des arts

L'enseignement d'histoire des arts participe au développement des compétences liées à la culture humaniste, à la maîtrise de la langue française, notamment pour une expression claire à l'oral et à la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication. Celles-ci sont aussi développées au sein des disciplines qui y participent.

La pratique au quotidien de l'entraînement à ces compétences sera sans doute plus efficace que l'organisation d' « épreuves blanches » en vue de la préparation à l'épreuve d'histoire des arts

Au-delà du développement de la capacité à analyser une œuvre d'art, les enseignants seront attentifs à construire des projets permettant aux élèves de développer une culture personnelle, de travailler l'expression orale, de découvrir les métiers et formations liées à ces pratiques artistiques et culturelles. Ils favoriseront la mise en recherche des élèves pour construire une appétence pour le fait artistique.

Sophie RENAUDIN, IA-IPR d'Arts Plastiques
Philippe WARIN, IA-IPR d'Histoire Géographie

Il n'y a pas de contrôle continu en histoire-géographie, les notes données tout au long de l'année de troisième ne sont pas prises en compte pour l'obtention du Diplôme national du brevet (DNB), seule compte la note de l'examen final.

Les épreuves du dernier DNB ont montré que la réussite des élèves repose sur la maîtrise des capacités et des connaissances telles qu'elles sont clairement indiquées dans les programmes. Il doit y avoir une concordance totale entre le programme, la façon dont il est mis en œuvre dans la classe et les évaluations proposées aux élèves.

Pour pouvoir raconter, comme lors de la dernière épreuve du DNB, un épisode de la Guerre Froide, l'élève doit construire la capacité « raconter » tout au long du collège et s'être entraîné spécifiquement à raconter cette crise en classe de troisième. De la même façon, pour pouvoir répondre à la question « Pourquoi dit-on que la puissance de l'Union Européenne est limitée ? », l'élève construit, tout au long du collège, la capacité à argumenter figurant dans le Socle Commun de Connaissances de Compétences et de Culture et doit être préparé en classe de troisième, comme le demande le programme à « identifier des attributs de la puissance de l'Europe et des limites à cette puissance ».

Il ne s'agit donc pas de normer la forme et la fréquence des évaluations mais d'avoir systématiquement à l'esprit les points suivants:

- On ne peut évaluer une capacité ou une connaissance que si elles ont été réellement travaillées en classe ;
- On n'est pas obligé de construire une épreuve comportant tous les types d'exercices rencontrés lors de l'épreuve finale, à la fin de chaque séquence. On doit, en revanche, s'efforcer de cibler une ou deux capacités à évaluer en fonction du thème de la leçon ;
- Il est néanmoins utile d'organiser une ou deux épreuves communes de type brevet afin que l'élève prenne conscience de la variété des thèmes et de la diversité des exercices abordés dans l'examen final du DNB, le tout dans un temps imparti. Ces épreuves visent aussi à créer un effet d'encouragement pour les élèves en leur montrant qu'ils peuvent les réussir.

Vincent BORELLA, Catherine REGNIER, Philippe WARIN, IA-IPR d'Histoire Géographie

L'évaluation permet de **mesurer les acquis** des élèves en termes de **connaissances** et de **capacités**. Elle fait partie du processus d'apprentissage car elle renseigne l'élève et le professeur sur le degré de réussite déjà atteint et le chemin qu'il reste à parcourir.

Les caractéristiques de l'évaluation sont rappelées dans le préambule commun du palier 2 pour les langues étrangères (B.O. hors-série n° 7 du 26 avril 2007)

Diagnostique, formative ou sommative, l'évaluation est efficace et pertinente dans la mesure où elle est :

- **Positive** : elle n'a pas pour but de recenser les défaillances. Au contraire, elle tient compte des réussites, même partielles, et elle les valorise. Elle s'appuie sur les descripteurs des niveaux de compétences visés en B1, tout en prenant en compte les acquis des niveaux A1 et A2. Un élève qui satisfait aux critères énoncés en fonction de ces descripteurs peut obtenir le maximum de la note dans le cadre d'une évaluation sommative.
- **Ciblée** : elle concerne les activités langagières **dominantes** de la séquence. Au palier 2, il faut aussi habituer les élèves à croiser leurs compétences en les confrontant à des tâches complexes au moment opportun.
- **Cohérente** : la tâche que doit exécuter l'élève lors de l'évaluation découle directement des objectifs visés par la séquence et des entraînements effectivement réalisés en classe. Il s'agit de vérifier qu'il est désormais capable de **transférer ses acquis** (stratégies, compétences, connaissances) **pour la mener à bien**.
- **Critériée** : intégrer l'évaluation dans le cours, c'est forcément faire des choix, car il est impossible de tout évaluer à la fois. Il faut donc restreindre à quelques-uns le nombre de critères qui permettront d'apprécier la performance de l'élève dans une activité langagière. C'est aussi élargir le champ de l'appréciation au-delà des seules compétences linguistiques, vers les autres dimensions de la communication. Par exemple, une séquence à visée discursive, ayant entraîné les élèves à recourir oralement à des énoncés adaptés, à les organiser et à les enchaîner, donnera lieu à une prise de parole en continu évaluée en fonction de critères tels que l'audibilité et l'intelligibilité, la cohérence du propos, l'utilisation d'un lexique connu et de connecteurs pertinents.

Une évaluation bien comprise s'intègre totalement dans le parcours d'apprentissage de l'élève. Il est essentiel que ce soit là un processus **transparent**. Le professeur veille dès le départ à faire connaître et comprendre à l'élève les critères retenus et pertinents en fonction de la tâche évaluée.

LES CONTENUS

L'évaluation doit être en cohérence avec l'entraînement donné, l'objectif étant de réunir toutes les conditions pour que l'élève réussisse l'évaluation.

Elle doit cibler des objectifs précis :

- acquisition des connaissances linguistiques (grammaire, phonologie, lexique) ;
- capacité à les mettre en œuvre dans des tâches complexes :
 - de réception (compréhension orale et écrite)
 - de production (expression orale et écrite)

Pour ce qui est de la production orale, il s'agit bien d'évaluer l'expression des élèves et non leur degré de participation. L'évaluation doit mettre en évidence la capacité de l'élève à s'exprimer dans une véritable situation de communication dans laquelle il y ait un message à faire passer et un interlocuteur auquel s'adresser.

Il est essentiel que l'évaluation ne se limite pas à la vérification des connaissances linguistiques ; les cinq activités langagières doivent faire l'objet d'évaluations régulières, pour donner de l'élève un profil complet. Les notes pourront être dissociées pour mieux renseigner le professeur, l'élève et sa famille sur le degré de réussite déjà atteint et le chemin qu'il reste à parcourir.

Des remarques explicites portées sur le bulletin trimestriel permettront d'éclairer la moyenne chiffrée.

LA NOTATION

Les critères d'évaluation seront communiqués aux élèves en amont, dans un souci de transparence et de responsabilisation de l'élève. Si l'élève satisfait aux critères énoncés, il pourra obtenir le maximum de points, même s'il subsiste des erreurs.

Il faut rappeler ici que le niveau A2 est exigé pour la validation du socle commun, mais, pour ce qui est de la première langue, c'est bien vers le niveau B1 (conforté en classe de 2^{nde}) que les professeurs amènent progressivement les élèves de 3^{ème}. Il est donc tout à fait possible pour un élève de valider le niveau A2 alors même qu'il obtient des notes peu satisfaisantes au contrôle continu, qui, lui, vise un niveau plus élevé de maîtrise de la langue.

Carmelina BOI, Emmanuelle COSTE, Réjane CUREAU, Martine KLEIN, Valérie LACOR, Sylvie LEGUIL,
Jocelyne MACCARINI, Gérard MARI, IA-IPR de Langues Vivantes

LE FORMAT DES ÉPREUVES : PROPOSITION D'UNE MAQUETTE INDICATIVE POUR LES DEVOIRS DE CONTRÔLE

L'utilisation d'une maquette commune favorise l'harmonisation des pratiques d'une classe à l'autre et d'un établissement à l'autre. Elle constitue également un repère structurant et sécurisant pour les élèves.

La maquette indicative proposée ci-dessous présente une hiérarchie des exercices, permettant d'évaluer la maîtrise des connaissances, la compréhension, la maîtrise de procédures simples, la capacité à mobiliser celles-ci spontanément et à faire preuve d'initiative. On notera l'intention de ne pas « piéger » les élèves, de contractualiser l'évaluation des apprentissages (par exemple en précisant les critères de réussite ou d'évaluation) ; on évalue des acquis qui ont fait l'objet d'une formation, soit au niveau des contenus (savoirs, savoir-faire, compréhension...), soit au niveau des méthodes (faire preuve d'initiative, rédiger une réponse à une question ouverte...). Une part très importante des points est affectée à des exercices en lien avec ce qui a été préparé en classe, sans oublier pour autant d'évaluer la capacité des élèves à mobiliser ces savoirs dans des situations plus complexes.

Cette maquette peut être utilisée de la sixième à la troisième, voire au lycée.

Un devoir de contrôle pourrait ainsi comporter :

- **Une question de restitution de cours**

Lors de l'écriture dans le cahier de cours, l'enseignant indique les énoncés dont la restitution est susceptible d'être l'objet d'une question de cours. Il peut s'agir de théorèmes, de définitions, ou de savoir-faire de base (construire une médiatrice). Lors du contrôle, l'élève doit restituer le contenu demandé. Les critères de réussite sont la conformité et donc l'exactitude.

- **Une question pour contrôler la compréhension du cours**

Les QCM et les questions de type « vrai ou faux, justifier » sont particulièrement adaptés à un contrôle de la compréhension des notions. Les critères de réussite peuvent être la cohérence, l'exhaustivité et l'exactitude.

- **Des exercices préparés**

Il s'agit d'exercices identiques, ou quasiment identiques, à des exercices ayant été traités en classe. Des exercices ayant été cherchés à l'occasion de devoirs à la maison puis corrigés en classe entrent également dans cette catégorie.

L'enseignant peut éventuellement, comme pour les questions de cours, indiquer aux élèves quels exercices sont « à savoir refaire ».

L'objectif est de contrôler l'acquisition des procédures de base et le travail personnel de l'élève. Les critères de réussite lors de l'évaluation sont identiques à ceux qui ont été explicités en classe.

- **Des exercices proches des exercices effectués en classe**

Ce sont les exercices « habituels » des contrôles, dont la difficulté pourra être graduelle.

Le contexte est donné à l'élève : il sait de quel chapitre ou de quel domaine l'exercice relève, mais il n'a pas encore résolu de problème identique. La difficulté dépend du degré de proximité avec les exercices préparés, de la profondeur de la compréhension requise et éventuellement de la maîtrise technique nécessaire. Les critères de réussite lors de l'évaluation sont identiques ou proches de ceux qui ont été explicités en classe.

- **Des exercices à prises d'initiatives**

Plusieurs types d'exercices entrent dans cette catégorie.

- L'exercice peu guidé : c'est un exercice de la catégorie précédente privé de quelques indications ou questions intermédiaires.
L'élève est donc appelé à (re)construire les étapes d'un raisonnement. Pour y parvenir il doit savoir prendre du recul sur les méthodes de résolution déjà rencontrées afin de reconstituer les maillons escamotés.
Réussir ce type d'exercice demande d'avoir à sa disposition un panel de situations auxquelles on peut se référer et d'avoir aidé l'élève à identifier, à la fin d'une correction, la structure des méthodes rencontrées : la constitution d'un répertoire d'exercices est une modalité d'entraînement efficace.
- L'exercice ouvert : la méthode de résolution n'est pas indiquée ni même suggérée, il y a plusieurs méthodes efficaces envisageables.
Ce type d'exercice nécessite et favorise les retours sur les notions vues précédemment. Un exercice ouvert n'est pas forcément un exercice difficile.
- L'exercice « créatif » : l'énoncé est inhabituel, les méthodes de résolution inattendues (type exercice de rallye).
Ces exercices, parfois posés en « exercices bonus », ne sont pas à la portée de tous les élèves et ne font pas partie des attendus pour tous. S'ils gardent toute leur pertinence pour la formation, ils présentent un intérêt moindre pour l'évaluation. Ils peuvent rester marginaux.

Les critères de réussite lors de l'évaluation sont la pertinence, la cohérence, l'exhaustivité, l'exactitude, mais aussi la clarté, l'originalité...

NOTES ET COEFFICIENTS

La note de contrôle continu doit être principalement constituée à partir des travaux en classe, en particulier des contrôles construits suivant la maquette présentée plus haut. Une périodicité d'un devoir de ce type par mois serait satisfaisante.

Des contrôles plus courts peuvent également entrer dans le calcul de la moyenne. Ces petites interrogations sont utiles pour assurer la continuité et la régularité du travail, particulièrement la mémorisation et la mise en œuvre de procédures simples. C'est pourquoi il est opportun de limiter le degré de difficulté de ces sujets aux trois premières catégories d'exercices : restitution de connaissances, compréhension, reproduction d'exercices déjà traités.

D'autres notes peuvent entrer dans le calcul de la moyenne de l'élève :

- une note « d'oral » sanctionnant la participation au quotidien et/ou la réalisation d'un exposé ;
- une note résumant des performances en calcul mental ;
- en début de collège, une note de tenue des cahiers.

Les travaux à la maison doivent être évalués, pas nécessairement notés. Si l'enseignant estime cependant préférable de noter ces productions, la note ne doit pas peser significativement dans le calcul de la moyenne.

A titre d'exemple, on peut proposer un calcul de moyenne trimestrielle utilisant les coefficients :

- coefficient 1 pour les interrogations courtes (1 note par mois),
- coefficient 1 pour le calcul mental (1 note par mois),
- coefficient 1 pour l'oral (1 note par trimestre),
- coefficient 1 pour l'ensemble des travaux à la maison (1 note par trimestre)
- coefficient 2 pour chaque devoir de contrôle.

Les examens blancs sont des devoirs de contrôles. Il n'y a pas lieu de leur attribuer un coefficient plus important.

Les principales finalités de ces examens blancs sont :

- Préparer les élèves à gérer leur travail sur une plage horaire éventuellement plus longue que d'habitude.
- Aider les élèves à réviser l'ensemble des notions étudiées.
- Rassurer les élèves qui sont confrontés pour la première fois à un examen.

Philippe ALESSANDRONI, Philippe FEVOTTE, Pol LE GALL, Eric PAGOTTO, IA-IPR de Mathématiques

LE CONTROLE CONTINU EN PHYSIQUE-CHIMIE

L'utilisation d'une trame commune pour l'évaluation favorise l'harmonisation des pratiques d'un professeur à l'autre et d'un établissement à l'autre. Elle constitue également un repère structurant et sécurisant pour les élèves et les parents.

La trame indicative proposée ci-dessous présente les différents contrôles permettant d'évaluer le degré d'acquisition des compétences (connaissances, capacités et attitudes). Ces évaluations n'ont pas pour objectif de piéger les élèves, elles doivent se faire en toute transparence. On favorisera la contractualisation de l'évaluation des apprentissages, par exemple en précisant les critères de réussite. On évalue principalement les acquis qui ont fait l'objet d'une formation en donnant des exercices en lien avec ce qui a été préparé en classe, sans oublier pour autant d'évaluer la capacité des élèves à mobiliser leurs compétences dans des situations plus complexes.

L'EVALUATION SOMMATIVE

- **Des questions de restitution de cours :** Lors de la formalisation des connaissances, l'enseignant indique aux élèves les points sur lesquels ils seront susceptibles d'être interrogés.
- **Des questions pour contrôler la compréhension du cours :** Les QCM et les questions de type « vrai ou faux, justifier » permettent de contrôler la compréhension des notions.
- **Des exercices proches des exercices effectués en classe :** Il faut veiller à éviter la répétition des exercices calculatoires, résultant de l'application mécanique d'une formule. Il convient de privilégier les tâches complexes contextualisées, si possible à caractère expérimental (« tâche complexe » ne signifie nullement « tâche difficile ou compliquée »).

La durée d'un devoir sommatif ne doit pas excéder 30 minutes. La durée de toutes les évaluations sommatives ne doit pas dépasser 1h30 par trimestre.

L'EVALUATION FORMATIVE

L'évaluation formative doit se faire par compétences, ce qui peut tout de même donner lieu à une note. Cette « note de travail » a du sens pour les élèves, car elle reflète vraiment leur investissement en classe.

L'évaluation formative est accompagnée d'une grille de compétences, grille qui doit être très simple et ne comporter que les compétences essentielles : connaître, extraire et exploiter des informations, réaliser, appliquer, raisonner, communiquer. Il serait chronophage de vouloir détailler à l'excès les compétences en introduisant des items ou des observables trop nombreux.

Cette grille doit être portée à la connaissance des élèves et des parents. Elle peut être remplie en auto-évaluation. Elle doit permettre de mettre en place des remédiations efficaces et être un outil de dialogue entre le professeur et les élèves.

Il convient de ne pas confondre l'**évaluation** des compétences effectuée au jour le jour avec la **validation** des compétences qui ne se fait qu'à l'issue de l'apprentissage.

Les activités expérimentales :

Elles sont partie intégrante de notre discipline et constituent l'ossature même de notre enseignement. Il convient donc de les évaluer. La note obtenue par chacun des élèves ne doit pas être minorée lors du calcul de la moyenne trimestrielle car elle est le reflet du travail effectué par l'élève, ce qui permet de le valoriser.

NOTES ET COEFFICIENTS

La note de contrôle continu doit prendre en compte principalement le travail effectué en classe par les élèves.

Des contrôles plus courts peuvent également entrer dans le calcul de la moyenne. Des petites interrogations en début de cours sont utiles pour assurer la continuité et la régularité du travail.

D'autres notes peuvent entrer dans le calcul de la moyenne de l'élève :

- une note « d'oral » valorisant la participation au quotidien et/ou la réalisation d'un exposé ;
- une note de tenue des cahiers.

A titre d'exemple, on peut proposer un calcul de moyenne trimestrielle utilisant les coefficients :

- coefficient 1 pour l'ensemble des interrogations courtes,
- coefficient 2 pour l'ensemble des activités expérimentales,
- coefficient 1 pour l'oral,
- coefficient 2 pour l'ensemble des contrôles sommatifs
- coefficient 1 pour la tenue du cahier et l'attitude de l'élève en classe.

Laurent ARER, Sophie COLOGNAC, Thierry LEVEQUE, IA-IPR de Physique-Chimie

Nous proposons ici quelques pistes pour favoriser l'harmonisation des pratiques d'évaluation d'une classe à l'autre et d'un établissement à l'autre. Une telle harmonisation permet de poser un cadre structurant et sécurisant pour les élèves. Une telle réflexion peut être conduite de la sixième à la troisième, voire au lycée.

QUELQUES GENERALITES UTILES A RAPPELER :

Evaluer n'est pas synonyme de noter : L'évaluation a pour but de mesurer l'écart entre la production d'un élève et les attendus. La note a pour finalité de classer les performances des élèves les unes par rapport aux autres.

Les évaluations couramment utilisées en SVT sont de trois types :

- **Les évaluations diagnostiques**, servent à poser un diagnostic sur les acquis, ou les représentations initiales des élèves. Elles sont utilisées en début d'apprentissage, ou de séance, et permettent au professeur d'ajuster son enseignement aux besoins des élèves. Un retour sur de telles évaluations permet aux élèves de prendre conscience de leurs éventuelles erreurs et de les corriger.
- **Les évaluations formatives** ont pour but de faire progresser les élèves. Pour cela, elles s'appuient sur des critères clairement énoncés qui donnent des repères. Elles sont mises en œuvre, pendant les séances d'apprentissage, aussi souvent que nécessaire. L'évaluation est réalisée par l'enseignant qui observe ses élèves en activités, ou bien par les élèves eux-mêmes qui alors s'autoévaluent en utilisant les critères de réussites qui leur ont été donnés. Une grille récapitulative peut être utilisée par le professeur pour garder trace des résultats de ses élèves, et ainsi pouvoir réguler les enseignements proposés.
- **Les évaluations sommatives** servent à faire le point sur les acquis. Ce sont les devoirs bilans (« contrôles ») et les évaluations ponctuelles au cours d'une phase d'apprentissage (geste technique, prestation orale par exemple...). Elles sont généralement notées, les notes étant attribuées en référence à des listes de critères explicites.

On évalue des connaissances, des capacités, des attitudes, des compétences :

- **Evaluation des connaissances** (colonne de gauche du BO) Il s'agit de s'assurer que les notions sont maîtrisées. Ces évaluations prennent plusieurs formes :
 - des restitutions pour vérifier que l'élève a mémorisé (par exemple une définition). Ecrites ou orales, elles sont utiles pour inciter à la régularité du travail personnel.
 - des exercices qui visent à s'assurer que la notion est comprise : par exemple un QCM ou une question ouverte.
 - des exercices dans lesquels le contexte est différent de celui étudié en classe pour obliger l'élève à appliquer ce qu'il a compris dans ce nouveau contexte. S'il réussit, alors la maîtrise de la notion est attestée.
 - Au lycée, des exercices d'une complexité plus importante sont proposés qui consistent à poser un regard analytique sur les savoirs, par exemple pour les assembler au sein d'une synthèse (partie 1 du sujet d'écrit de baccalauréat S)
- **Evaluation des capacités et des attitudes** : Les capacités et attitudes listées dans la colonne de droite du BO sont retrouvées dans le socle commun, la plupart dans les

quatre items structurant la compétence 3 (rechercher, extraire et organiser l'information utile ; Réaliser, manipuler, mesurer, calculer, appliquer des consignes : Reasonner, argumenter, pratiquer une démarche expérimentale ou technologique, démontrer ; Présenter la démarche suivie, les résultats obtenus, communiquer à l'aide d'un langage adapté). Chacune peut faire l'objet d'une évaluation, de même que les autres compétences du socle, travaillées en SVT (maîtrise de la langue, des outils numériques, autonomie et initiative...). Les critères utilisés pour ces évaluations sont communs aux enseignants de SVT, et autant que possible à l'ensemble des professeurs collaborant à la construction de la même compétence.

Diverses situations d'évaluation des capacités et attitudes sont possibles :

- des exercices simples, proches de ceux travaillés en classe, avec des consignes détaillées, pour évaluer la capacité à mettre en œuvre des procédures élémentaires apprises et mémorisées ;
 - des exercices un peu différents de ceux réalisés en amont, pour s'assurer que l'élève est capable d'appliquer ce qu'il a appris dans un contexte un peu différent, donc de mobiliser des capacités qu'il a comprises ;
 - dans un contexte inédit, on peut amener l'élève à prendre des initiatives et à choisir la procédure adaptée parmi celles qui ont été apprises. On s'assure alors de la maîtrise des capacités et attitudes mises en jeu.
- **Evaluation des compétences** : la réalisation d'une tâche complexe par un élève, en autonomie, sans recours à des aides extérieures, atteste de sa maîtrise des connaissances, capacités et attitudes nécessaires et donc de sa compétence. Dès la sixième, les élèves doivent être confrontés à des tâches complexes, pas nécessairement compliquées, pour leur permettre de travailler leurs compétences.

EVALUATIONS SOMMATIVES : COMMENT CONSTRUIRE UNE MOYENNE TRIMESTRIELLE ?

- Seuls les acquis ayant fait l'objet d'un **apprentissage préalable**, pour lesquels l'enseignant s'est assuré, par des évaluations formatives, qu'ils sont maîtrisés par une grande partie des élèves font l'objet d'une évaluation notée.
- Les **travaux réalisés à la maison** (DM, recherches personnelles...), s'ils doivent être évalués, **n'ont pas vocation à être notés** car les conditions de réalisation de ces devoirs sont trop hétérogènes d'un élève à l'autre (aide, concentration, conditions de travail,...).
- Les évaluations sommatives doivent occuper environ de **10 % du temps** d'enseignement (soit sur un trimestre environ 1h30 au collège).
- **La durée des devoirs bilans est progressivement augmentée** de la sixième (15 minutes en moyenne) à la fin de la troisième (35 minutes) et la fréquence ajustée en conséquence... au lycée la durée sera augmentée jusqu'au bac (3h30).
- La moyenne trimestrielle établie doit rendre compte de manière équilibrée de la maîtrise des savoirs et des méthodes. Mais il n'est pas nécessaire que chaque devoir sommatif tende vers cet équilibre.
- Pour parvenir à une moyenne significative, rendant compte de l'ensemble des acquis des élèves, il convient **d'identifier systématiquement les méthodes évaluées**. La construction d'une progression méthodologique sur l'année, et sur l'ensemble du collège est conseillée pour cela.

- Pour établir des repères, et disposer d'indices permettant des échanges au cours des conseils de classe et avec les parents, il est conseillé, sur les copies des devoirs bilans, de **faire figurer, outre la note, d'un détail des performances pour chaque capacité ou compétence évaluée.**
- **Les devoirs communs** sont conseillés car ils permettent aux enseignants de travailler ensemble, en définissant des objectifs communs et des exigences harmonisées¹. Ils permettent en outre d'obliger les élèves à gérer leur travail sur une plage horaire plus longue que d'habitude, les aident à réviser un ensemble large de notions et méthodes étudiées, et les préparent progressivement à leur premier examen puis au lycée. Il n'y a pas lieu de leur attribuer un coefficient plus important que les autres devoirs.
- A titre indicatif, une moyenne trimestrielle pourrait comprendre, en s'assurant qu'au total on ait bien un équilibre Savoirs / Savoir-faire, deux ou trois notes pour chacune des catégories suivantes:
 - les devoirs bilans (maîtrise des savoirs et des méthodes) ;
 - les évaluations ponctuelles en cours d'apprentissage (méthodes dont gestes techniques, oral...) ;
 - les interrogations de connaissances ponctuelles (écrites ou orales).

CONCLUSION :

La mise en place d'une évaluation raisonnée, au service des apprentissages, en diversifiant les situations proposées doit permettre à chaque élève de trouver des occasions de réussir, excluant ainsi l'échec permanent démobilisant. En appliquant à l'évaluation sommative des exigences conformes aux textes officiels, et aux référentiels, avec rigueur mais bienveillance, chaque professeur de SVT devrait obtenir des moyennes de contrôle continu convenables et encourageantes pour les élèves.

Roger CHALOT et Marianne WOJCIK, IA-IPR de Sciences et Vie de la Terre

³ Pour définir des **niveaux d'exigence** adaptés, il faut se référer aux référentiels disponibles.

RAPPEL DU BULLETIN OFFICIEL N° 13 DU 29 MARS 2012

Pour les élèves des classes de troisième des établissements publics et privés sous contrat, les résultats acquis en classe de troisième sont pris en compte dans les conditions suivantes :

1. ÉLABORATION DES NOTES DE CONTROLE CONTINU OBTENUES EN COURS DE FORMATION

Les professeurs établissent une note à partir :

- de contrôles ponctuels ;
- d'un ou de plusieurs bilans effectués, pour l'ensemble des classes concernées, sur des sujets identiques et dans des disciplines choisies par l'établissement ; les modalités d'organisation sont définies dans le cadre du projet d'établissement et adoptées en conseil d'administration.

Une attention particulière doit être portée à l'évaluation de l'oral, qu'il convient d'effectuer, dans toutes les disciplines, dans toute la mesure du possible.

Dans les disciplines scientifiques et en technologie, cette note inclut, dans la mesure du possible, une évaluation des activités expérimentales.

2. HARMONISATION DES ÉVALUATIONS

Pour la prise en compte des résultats de l'année scolaire, les chefs d'établissement invitent les équipes pédagogiques à rechercher l'harmonisation des évaluations par discipline mais aussi à assurer une concertation entre les disciplines

LE PROGRAMME DE TECHNOLOGIE DE LA CLASSE DE 3^{EME}

Le programme de 3^{ème} est découpé en six approches. Toutes ces approches sont liées entre elles et prennent appui sur le(s) projet(s) réalisé(s). La réalisation stimule et valorise la créativité et les talents de l'élève. En complément, la communication autour du projet est assurée par la création d'un document numérique destiné à rendre compte des activités de l'élève durant l'année et servant de support à une présentation orale. Les six approches font appel à des capacités à maîtriser, la maîtrise de ces capacités doit faire l'objet d'évaluation tout au long de l'année. Chaque capacité est associée à des connaissances.

L'évaluation des capacités doit être réalisée à partir de critères explicités dans la colonne « commentaires » du programme et selon le niveau prescrit :

- Niveau 1 : l'élève est informé, il sait associer des exemples à la définition.
- Niveau 2 : l'élève peut citer la connaissance apprise et expliquer.
- Niveau 3 : l'élève peut utiliser l'outil (modèle, méthode, procédure).

L'évaluation présente alors naturellement deux facettes bien distinctes :

- l'évaluation sommative, bien connue, assez simple à mettre en œuvre et qui permet de contrôler strictement le niveau d'acquisition des seules connaissances et capacités du programme ;
- l'évaluation formative. Les objectifs de chaque séance, clairement présentés par l'enseignant, permettent à l'élève de participer pleinement à l'évaluation du travail effectué et concourent à l'acquisition de l'autonomie et de l'esprit d'initiative.

NOTES

La note de contrôle continu doit être principalement constituée **à partir des travaux en classe**, en particulier à l'occasion des revues de projets aux différentes étapes de la démarche. Ces contrôles visent à mesurer la maîtrise des **capacités du programme**.

Les évaluations consistant en une seule restitution des connaissances **sous forme d'interrogations écrites sont à proscrire**. Il est recommandé de proposer des situations d'évaluation des **capacités** permettant de mettre en œuvre les connaissances acquises dans le cadre d'activités d'analyse ou d'expérimentation.

L'activité en classe peut être poursuivie sous forme d'un travail collaboratif à partir de l'ENT « PLACE », elle ne donne pas lieu à une notation.

D'autres notes peuvent entrer dans le calcul de la moyenne de l'élève :

- une note prenant en compte la participation de l'élève dans la démarche d'investigation et notamment lorsque l'élève manipule et expérimente, formule une hypothèse et la teste, argumente, met à l'essai plusieurs pistes de solutions ;
- une note prenant en compte l'implication de l'élève dans la réalisation collective ;
- une note « d'oral » mesurant la participation au quotidien et/ou la réalisation d'un exposé particulièrement lors du suivi de projet, présentation de la démarche, des résultats obtenus, la communication à l'aide d'un langage adapté.

Laurent BRAULT, Cédric DZIUBANOWSKI, Bernard LEHALLE, Eric SEUILLOT, IA-IPR de Sciences et
Techniques Industrielles